ARREST DV CONSEIL D'ESTAT,

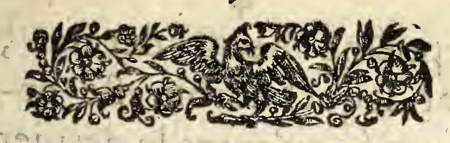
Portant prolongation & permiſſion par tolerance pour l'expoſition de toutes eſpeces d'or legeres, iuſques au dernier Decembre prochain, ſans eſperance d'autre delay.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY
Imprimeur ordinaire du Roy, & de la Cour des Monnoyes, ruë ſainct Iacques.

M. DC. XLI.

Auec Priuilege de ſa Maieſté.



EXTRAICT DES Regiſtres du Conſeil d'Eſtat.

SVR ce qui a eſté repreſenté au Roy en ſon Conſeil, Que la pluſpart de ceux qui eſtoiēt chargez de Piſtoles d'Eſpagne & d'Italie legeres, ayās negligé cy-deuant de les porter en ſa Monnoye du Moulin, pour en retirer la valeur en eſpeces de Louis, auoient donné lieu à l'Arreſt de ſondit Conſeil du

ſeptiéme Aouſt dernier, par lequel auroit eſté ordonné, qu'apres le dernier du preſent mois leſdites eſpeces legeres demeureroiét décriées de tout cours & miſe, & confiſquées és mains de ceux qui s'en trouueroient ſaiſis : & que les Eſcus d'or legers ſeroient auſſi portez en ladite Monnoye, & la valeur renduë en autres Eſcus de poids, qui y ſeroient inceſſamment fabriquez : Et que depuis ledit Arreſt le peuple s'eſtant mis en deuoir, & ayant continuellement apporté de l'or leger en la-

dite Monnoye, tant en eſpeces d'Eſcus, que deſdites Piſtoles d'Eſpagne & d'Italie, le meſme auroit auſſi eſté fait des Prouinces, eſquelles neantmoins il en reſte encores beaucoup pour leur éloignement de cette Ville, où elles n'ont peu eſtre ſi facilement & promptement apportées, A quoy il eſt neceſſaire de pouruoir. LE ROY EN SON CONSEIL a prolongé encore, & permis par tolerance l'expoſition de toutes leſdites eſpeces d'or legeres, tant en cette ville de Paris, que par les Prouinces, iuſques

au dernier Decembre prochain, ſans eſperance d'autre delay ; pendant lequel temps Ordonne qu'elles ſeront portées & enuoyées en ladite Mōnoye du Moulin à Paris, pour y eſtre conuerties en autres eſpeces d'or de poids, & la valeur renduë conformémēt audit Arreſt du ſeptiéme Aouſt dernier, & aux peines y contenuës à faute d'eſtre ſatisfait au preſent Arreſt dans ledit dernier iour de Decembre. Voulant au ſurplus que pour le regard des Piſtoles moulées ledit Arreſt du ſeptié-

me Aouſt dernier ſoit en-
tierement executé. Fait au
Conſeil d'Eſtat du Roy te-
nu pour ſes Finances à Pa-
ris le dix-neufiéme iour
de Septembre mil ſix cens
quarante-vn.

Signé GALLAND.